

# LIASSE BIC REEL NORMAL

L'élaboration de la liasse est l'ultime étape à faire après la révision du bilan. Il convient donc d'avoir établi le calcul de l'IS dans le dossier de révision pour que votre liasse s'alimente automatiquement.

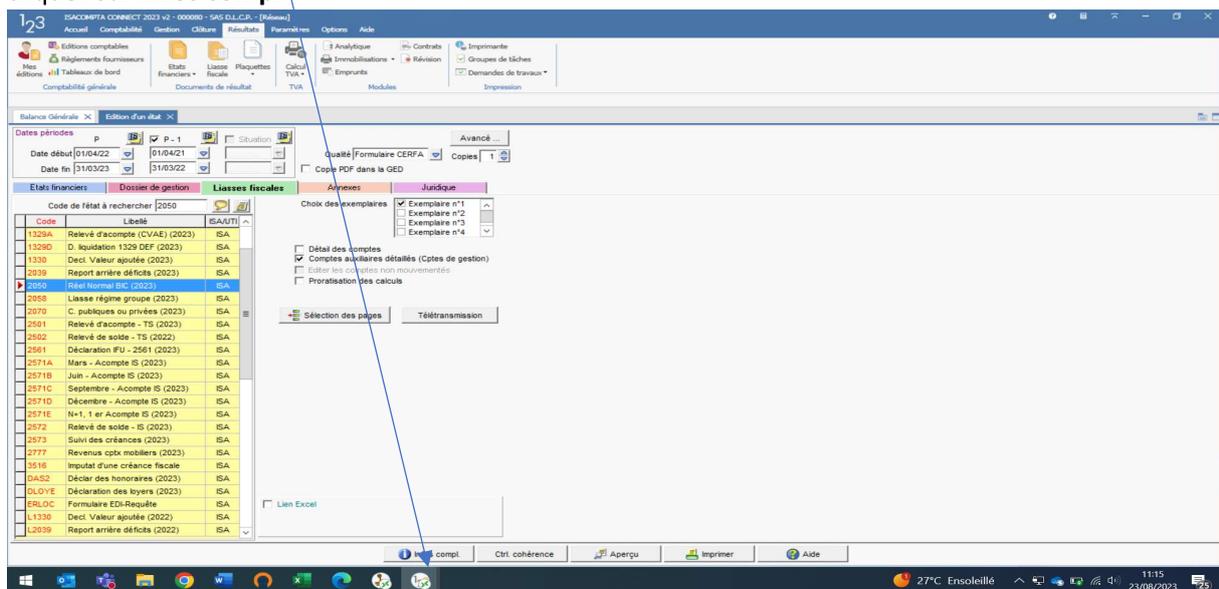
La majorité des informations sont reportées automatiquement, il reste toutefois quelques cases à compléter.

Il faut faire F5 après chaque modification pour qu'elle soit prise en compte.

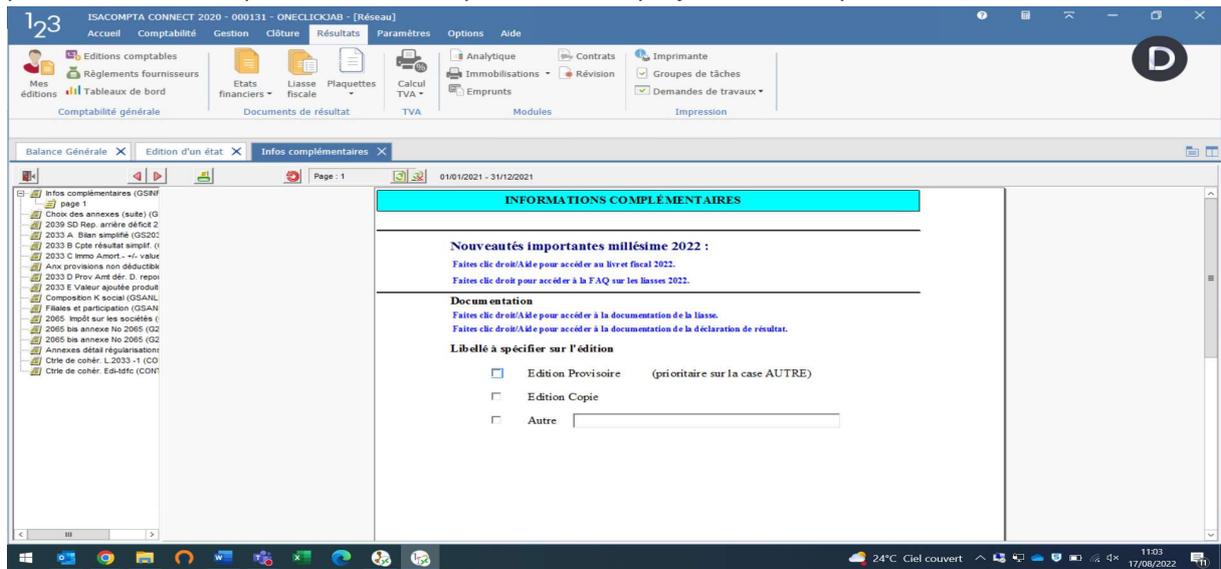
Un conseil, garder la balance générale ouverte, cela vous aidera à compléter votre liasse.

Les pages qui n'apparaissent pas dans cette notice sont des pages peu ou pas concernées par nos clients. Cela ne vous dispense pas d'être vigilant en cas de dossier atypique.

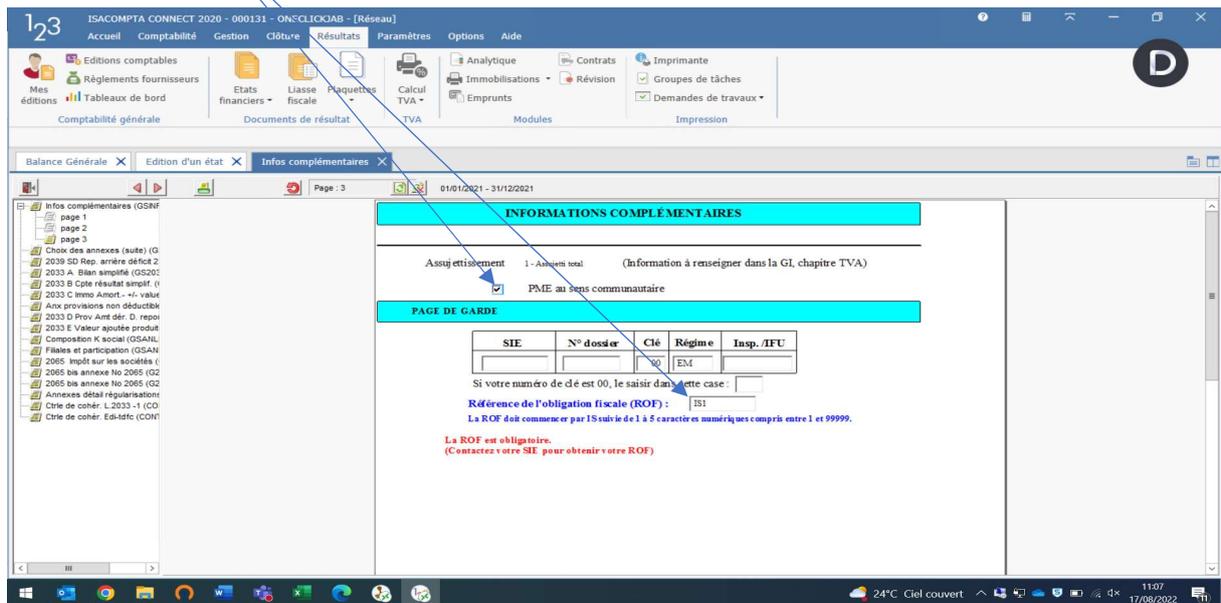
La liasse se trouve dans l'onglet **Résultats**, **Liasse fiscale**. Si la fiche client est bien paramétrée, seule la liasse correspondant à votre société est disponible. Pour l'ouvrir et l'alimenter, il convient de cliquer sur **infos compl**



Cette page est à laisser vierge, sauf besoin d'une édition provisoire. Attention, le format « Autre » peut être automatiquement alimenté par l'édition « projet » des comptes annuels

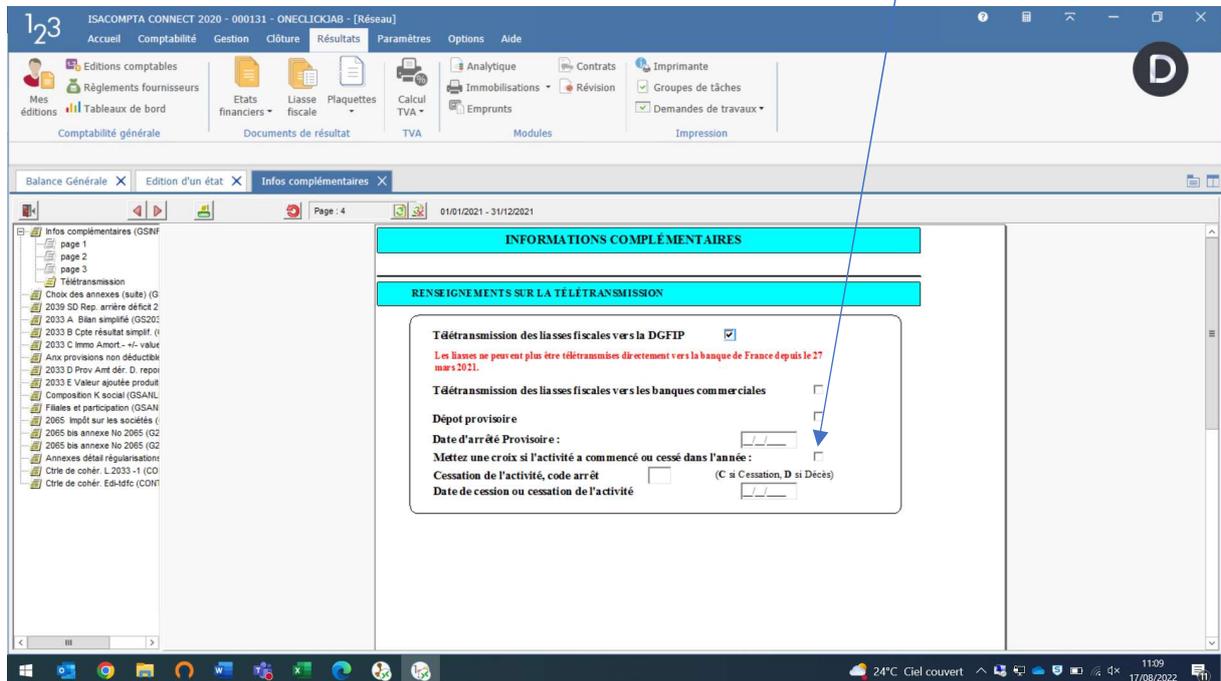


Cases à compléter



La case télétransmission est automatiquement remplie si la fiche client est à jour.

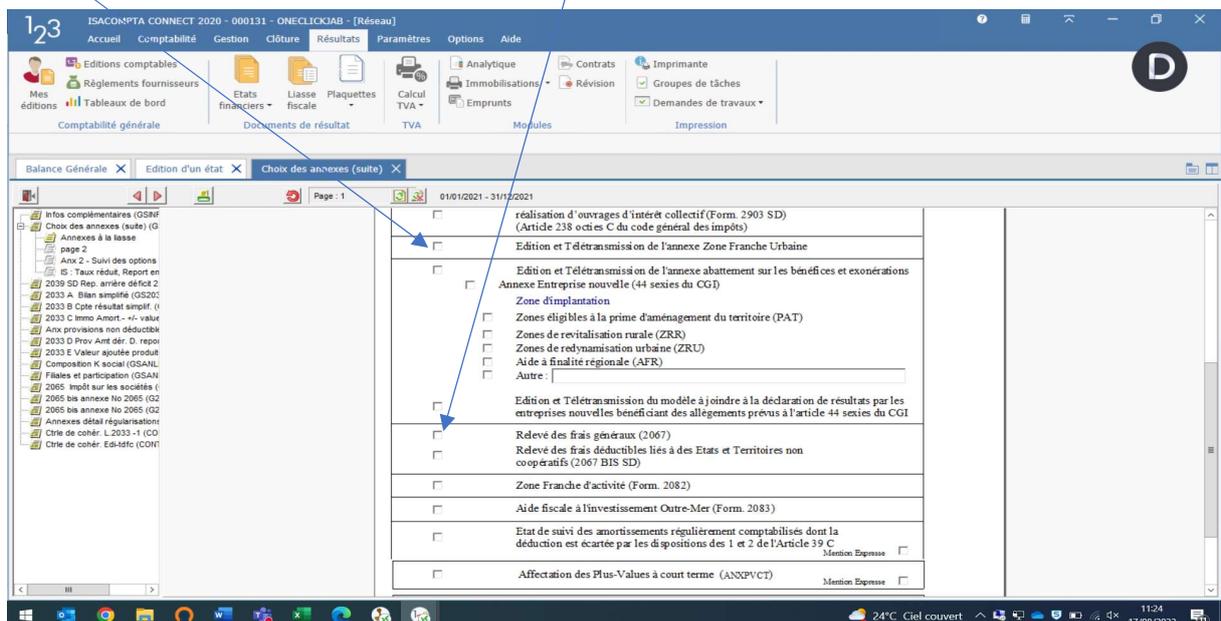
En cas de 1<sup>er</sup> exercice ou de cessation d'activité, pensez à cocher cette case, à mettre le code et la date d'arrêt.



Dans les annexes, par défaut, vous n'avez pas à modifier le paramétrage de sélection. Toutefois, selon la situation de votre dossier, c'est dans ces pages que vous allez pouvoir sélectionner les pages spécifiques : crédit d'impôt, taux réduit d'IS, exonérations....

Voici celles le plus susceptible de vous concerner :

ZFU Relevé de frais généraux (2067)



Taux réduit d'IS

Carry back

ISACOMPTA CONNECT 2020 - 000845 - BRANDFORGE - [Réseau]

Accueil Comptabilité Gestion Clôture Résultats Paramètres Options Aide

Editions comptables Mes éditions Règlements fournisseurs Tableaux de bord

Etats financiers Etats financiers

Liasse fiscale Liasse fiscale

Plaquettes Plaquettes

Calcul TVA Calcul TVA

Emprunts Emprunts

Analytique

Contrats

Imprimante

Revision

Groupes de tâches

Demandes de travaux

Comptabilité générale Documents de résultat TVA Modules Impression

Balance Générale X Edition d'un état X Choix des annexes (suite) X

Page : 4 01/09/2021 - 31/05/2022

**ANNEXES**  
Après toutes modifications, appuyer sur F5

**Annexes au taux réduit**

- Taux réduit d'impôt sur les sociétés, répartition du capital
- Taux réduit à 15 % d'impôt sur les sociétés, détermination des bénéfices soumis au taux réduit
- Report en arrière des déficits (2039 SD)
- Télétransmission du formulaire Report en arrière des déficits (2039 SD)
- Déclaration complémentaire (2066 SD)  
Montant des sommes donnant droit à imputation sur l'impôt sur les sociétés en application de conventions internationales
- Déclaration 2464 - Détermination et suivi des charges financières nettes non admises en déduction et des capacités de déduction inemployées en report en application de l'article 212 bis du CGI

11:29 17/08/2022

CIF

CIR

RI Mécénat

ISACOMPTA CONNECT 2020 - 000131 - ONECLICKJOB - [Réseau]

Accueil Comptabilité Gestion Clôture Résultats Paramètres Options Aide

Editions comptables Mes éditions Règlements fournisseurs Tableaux de bord

Etats financiers Etats financiers

Liasse fiscale Liasse fiscale

Plaquettes Plaquettes

Calcul TVA Calcul TVA

Emprunts Emprunts

Analytique

Contrats

Imprimante

Revision

Groupes de tâches

Demandes de travaux

Comptabilité générale Documents de résultat TVA Modules Impression

Balance Générale X Edition d'un état X Choix des annexes (suite) X

Page : 5 01/01/2021 - 31/12/2021

**ANNEXES**  
Après toutes modifications, appuyer sur F5

**Annexes Crédit d'impôts**

- Crédit d'impôt recherche (2069-A-SD)
- Crédit d'impôt famille (2069-FA-SD)
- Réduction d'impôt mécénat (2069 M-FC-SD)  
Le formulaire réduction d'impôt mécénat n'est plus envoyé en EDI.
- Crédit d'impôt pour certains investissements en corse (2069-D-SD)
- Crédit d'impôt en faveur de l'agriculture biologique (2079-BIO-SD)
- Crédit d'impôt pour dépenses de formation des dirigeants (2079-FCE-FC-SD)  
Le crédit d'impôt pour dépenses de formation des dirigeants n'est plus envoyé en EDI.
- Crédit d'impôt en faveur des métiers d'art (2079-ART-SD)
- Réductions et Crédits d'impôt de l'exercice (2069-RCI-SD)

**ENTREPRISES DE TRANSPORT INSCRITES AU REGISTRE DES TRANSPORTS (art. L3113-1 du Code des Transports)**  
*(Application du Seuil de 100 000 € pour ce secteur au lieu de 200 000 €)*

25°C Ensoleillé 11:33 17/08/2022







Etat des dettes. Il faut renseigner les dettes à plus d'un an (voire plus de 5 ans pour les emprunts), ainsi que le suivi des prêts obtenus dans l'année.

CADRE B	ÉTAT DES DETTES	Montant brut	A 1 an au plus	A + d'1 an et 5 ans au +	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (1)	1Y			0,00	0,00
Autres emprunts obligataires (1)	1Z			0,00	0,00
	à l'an maximum à l'origine			0,00	0,00
Emprunts auprès des établissements de crédit à moins d'un an					0,00
	à plus d'1 an à l'origine	35 499,38	9 311,38	26188,00	0,00
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A			0,00
Fournisseurs et comptes rattachés	8B	5 824,17	5 824,17	0,00	0,00
Personnel et comptes rattachés	8C	3 242,73	3 242,73	0,00	0,00
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	8D	10 525,97	10 525,97	0,00	0,00
Etat et autres	8E			0,00	0,00
Impôts sur les bénéfices	8F			0,00	0,00
Taxe sur la valeur ajoutée	8G	159,00	159,00	0,00	0,00
Collectivités publiques	8H			0,00	0,00
Autres impôts, taxes et assimilés	8I	3 219,59	3 219,59	0,00	0,00
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J			0,00
Groupes et associés (2)	8K	183,06	7 183,06	0,00	0,00
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de prise en charge de titres)		8L			0,00
Dettes représentatives de titres empruntés ou remis en garantie	8M	0,00		0,00	0,00
Produits constatés d'avance	8N			0,00	0,00
<b>TOTAUX</b>	<b>1Y+1Z+8A+8B+8C+8D+8E+8F+8G+8H+8I+8J+8K+8L+8M+8N</b>	<b>65 833,90</b>	<b>39 465,90</b>	<b>26 188,00</b>	<b>0,00</b>
Emprunts souscrits en cours d'exercice		1V	0,00	(2)	0,00
Emprunts remboursés en cours d'exercice		1W	0,00		0,00

2058A : calcul du résultat fiscal. Il est automatiquement rempli par la fiche de calcul du résultat fiscal du dossier de révision.

DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL		DGFP N° 2068-A
Formulaires obligatoires (article 31 A du Code général des impôts)		F. n° 2068-A
Designation de l'entreprise : SAS D.L.C.P.		184 437
<b>I. RÉINTEGRATIONS (1) Corf - FF pour accéder à la zone</b>		<b>BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE</b>
Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)		WA
Avantages personnels non déductibles * (sauf aménagements à porter ligne ci-dessous)		WB
Amortissements exorbitants non déductibles		WE
Amortissements excédentaires sur véhicules de tourisme		WE
Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)		WF
Loyers des véhicules de tourisme		WF
Taxe sur les voitures des sociétés (entreprises à l'IS) (1) Correction du montant		WG
Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de location d'option		RB
Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)		WI
Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. tableau 2067-BIS-SD)		WC
Amendes et pénalités (1) Correction du montant		WJ
Charges financières (art 212 bis)		XZ
Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI		XY
Impôt sur les sociétés (1) Correction du montant		17
Quota-part dans les bénéfices réalisés par une société de personnes ou un G.I.E. *		WL
Résultats bénéficiaires visés à l'art. 209 B du CGI		L7
Moins-values nettes imposées au taux de 15 % ou de 19 % (12,80 % Entreprises à l'impôt sur le revenu) à long terme		18
Moins-values nettes imposées au taux de 0 %		2N
Fraction imposable des plus-values réalisées au cours de l'exercice		19



## 2058C : affectation du résultat : il faut ventiler le résultat N-1 selon le PV d'AG

**TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT ET RENSEIGNEMENTS DIVERS** DGFIP N° 2058-C (2023)

Designation de l'entreprise : SAS D.L.C.P.

**ORDRES**

TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT (Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés) (1)		
Rapport à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie		<input type="checkbox"/> Correction du montant
Résultat de l'exercice précédent celui pour lequel la déclaration est établie		<input type="checkbox"/> Correction du montant
Prélèvements sur les réserves (à détailler)		0
Sous-total (à reporter dans la colonne de droite)		<b>TOTAL I</b>
		231 303

**AFFECTATION**

Affectations aux réserves	- Réserves légales	ZB	0
	- Autres réserves	ZD	16303
Dividendes		ZB	215000
Autres répartitions		ZF	0
Rapport à nouveau		ZG	0
<b>(N.B. : Le total I doit être égal au total II)</b>		<b>TOTAL II</b>	231 303

Si le dossier possède des contrats de crédits baux mobiliers ou immobiliers, il convient d'indiquer les engagements

**RENSEIGNEMENTS DIVERS**

La colonne N-1 est présente à titre indicatif en informations complémentaires. Elle n'est plus présente dans les impressions et en télétransmission.

	Exercice N:	Exercice N-1:
Engagements de crédit-bail immobilier (en crédit-bail)	0	0
Engagements de crédit-bail immobilier	0	0
Effets portés à l'actif et non échus	0	0
Sous-traitance	337 508	313 946
Locations, charges locatives et de copropriété (cf. art. des loyers des biens pris en loc. sur une durée > 6 mois)	76 953	71 418
Pensionnés exécutés à l'entreprise		
Rémunérations d'intermédiaire et honoraires (non rétrocessions)	7 389	7 351
Retrocessions d'honoraires, commissions et courtages	0	0
Autres comptes dont cotisations versées aux organisations professionnelles et professionnelles	75 702	66 049
Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052	497 552	458 764
CFE, CVAE	1 807	1 687
Autres impôts, taxes et versements assimilés (voir les impôts sur les prochains pages)	11 834	10 538
Total du compte correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052	13 640	12 225

**TV A.**

- Montant de la T.V.A. collectée	<input type="checkbox"/> Correction du montant	7 319	6861
- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations	<input checked="" type="checkbox"/> Correction du montant	710	586
- Montant brut des salaires (cf. la dernière déclaration sociale nominative DSN au titre 2022)*		0	
- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition*		0	0

## 2059A Détail des plus et moins values

**DÉTERMINATION DES PLUS ET MOINS VALUES**

Designation de l'entreprise : SAS D.L.C.P.

Statut et désignation des biens cédés	Valeur groupée	Valeur nette résiduelle	Autres ajustements positifs et négatifs	Autres ajustements	Valeur résiduelle
PC PORTABLE HP ENVY 15-A80	839	839			
APPLE IPHONE X	722	722			

Après saisie du cadre A, appuyer sur Ctrl + F5 pour alimenter le cadre B

2059E : contrôler la cohérence du CA (791000 à retraiter ?) et renseigner si besoin la case Mono établissement (99% de nos clients) et le nombre de salariés.

**V. COVISATION SUR LA VALEUR AJOUTÉE DE L'ENTREPRISE**

Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractère agricole n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre.

Si vous êtes assujéti à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA.

**MONO ÉTABLISSEMENT au sens de la CVAE**  **SA**  485 918,00

Effectifs au sens de la CVAE \*  EY 4

Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)  GX 906 008,67

Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détermination énoncées à l'article 223 A du CGI)  HX 0,00

Période de référence  GZ 01/04/2022 31/03/2023

Date de cessation  IR

**DECLARATION DE SEFFECTIFS**

Effectif moyen du personnel \* :  YP 4

dont apprentis  YF 0

dont handicapés  YG 0

Effectifs affectés à l'activité artisanale  RL 0

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OW des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférentes à la production immobilière déclarée ligne CE, portées en ligne OU.

L'intérêt de cocher cette case « Mono établissement » (à ne faire que si la société n'a pas d'établissement secondaire et qu'aucun de ses salariés ne travaillent plus de 3 mois hors de l'entreprise) est qu'il dispense de l'obligation de déclarer la 1330CVAE en mai.



## IS : 2065 : contrôler la bonne répartition du résultat fiscal

ISACOMPTA CONNECT 2020 - 000845 - BRANDFORGE - [Réseau]

Accueil Comptabilité Gestion Clôture Résultats Paramètres Options Aide

Editions comptables Réglements fournisseurs États financiers Liasses fiscales Plaquettes TVA Analytique Contrats Imprimante Immobiliations Révision Groupes de tâches Emprunts Demandes de travaux Impression

Balance Générale | Edition d'un état | 2065 Impôt sur les sociétés | 01/06/2021 - 31/05/2022 | Page : 2

**C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION**

1. **Résultat fiscal**  
 Résultat imposable : 241 834  
 Résultat imposable à 12% : 29 020  
 DÉFICIT : 212 814

2. **Plus-values**  
 Plus-values à long terme imposables au taux de 15% : [ ]  
 Autres plus-values imposables au taux de 12% : [ ]  
 Plus-values à long terme imposables au taux de 0% : [ ]  
 Plus-values exceptionnelles réduites du taux de 12% : [ ]

3. **Abattements et exonérations notamment en faveur des entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches**  
 (indiquer la case selon le cas). Ces abattements ne doivent pas être rattachés des abattements mentionnés en C-1 et C-2.

4. **Options pour le crédit d'impôt outre-mer**  
 dans le secteur productif, art. 248 quater W du CGI (cocher la case) : [ ]

D. **IMPUTATIONS**  
 1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, après déduction de la déduction de l'impôt de 5% : [ ]  
 2. Au titre des revenus mobiliers et attachés, au vu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité : [ ]

## et si concerné, renseigner les plus values et la base de CRL

ISACOMPTA CONNECT 2020 - 000845 - BRANDFORGE - [Réseau]

Accueil Comptabilité Gestion Clôture Résultats Paramètres Options Aide

Editions comptables Réglements fournisseurs États financiers Liasses fiscales Plaquettes TVA Analytique Contrats Imprimante Immobiliations Révision Groupes de tâches Emprunts Demandes de travaux Impression

Balance Générale | Edition d'un état | 2065 Impôt sur les sociétés | 01/06/2021 - 31/05/2022 | Page : 2

**2. Plus-values**  
 Plus-values à long terme imposables au taux de 15% : [ ]  
 Autres plus-values imposables au taux de 12% : [ ]  
 Plus-values à long terme imposables au taux de 0% : [ ]  
 Plus-values exceptionnelles réduites du taux de 12% : [ ]

**3. Abattements et exonérations notamment en faveur des entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches**  
 (indiquer la case selon le cas). Ces abattements ne doivent pas être rattachés des abattements mentionnés en C-1 et C-2.

**4. Options pour le crédit d'impôt outre-mer**  
 dans le secteur productif, art. 248 quater W du CGI (cocher la case) : [ ]

**E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCALIS**  
 Renseignez les bases de contribution sur les revenus locaux (CRL) : [ ]

## Compléter les éléments suivants :

ISACOMPTA CONNECT 2020 - 000845 - BRANDFORGE - [Réseau]

Accueil Comptabilité Gestion Clôture Résultats Paramètres Options Aide

Editions comptables Réglements fournisseurs États financiers Liasses fiscales Plaquettes TVA Analytique Contrats Imprimante Immobiliations Révision Groupes de tâches Emprunts Demandes de travaux Impression

Balance Générale | Edition d'un état | 2065 Impôt sur les sociétés | 01/06/2021 - 31/05/2022 | Page : 3

**EXPERT COMPTABLE - NOM ET ADRESSE DU PROFESSIONNEL**  
 CARRÉ E G 8 avenue Franklin Roosevelt 69130 ECLILLY  
 Tél. : 042337210  
 Comptable : (S - Salarié, I - Indépendant) [ ]

**CONSEIL - NOM ET ADRESSE**  
 Tél. : [ ]  
 Conseil : (S - Salarié, I - Indépendant) [ ]

**CGA/OMGA OU DU VISUEUR OU CERTIFICATEUR COMPTABLE - NOM ET ADRESSE**  
 Tél. : [ ]  
 CGA / OMGA N° d'agrément : [ ]  
 Visiteur ou certificateur comptable N° d'agrément : 000000

**IDENTIFIÉ / DECLARANT**  
 Date : 22/06/2022 Lieu : PARIS-08  
 Nom du signataire : ADRIEN CHENET Qualité du signataire : PRESIDENT

**EXAMEN DE CONFORMITÉ FISCALE (ECF)**  
 E3 pour saisir  
 Prestataire : [ ]

Pour rappel, Président en SAS et Gérant en SARL ou SCI

Si distribution de dividendes, remplir la 2065Bis correspondante. Mettre le dividende brut puis le reporter sur la ligne des revenus distribués éligibles à l'abattement des 40%

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS  
ANNEXE AU FORMULAIRE N° 2065 - SD

REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS

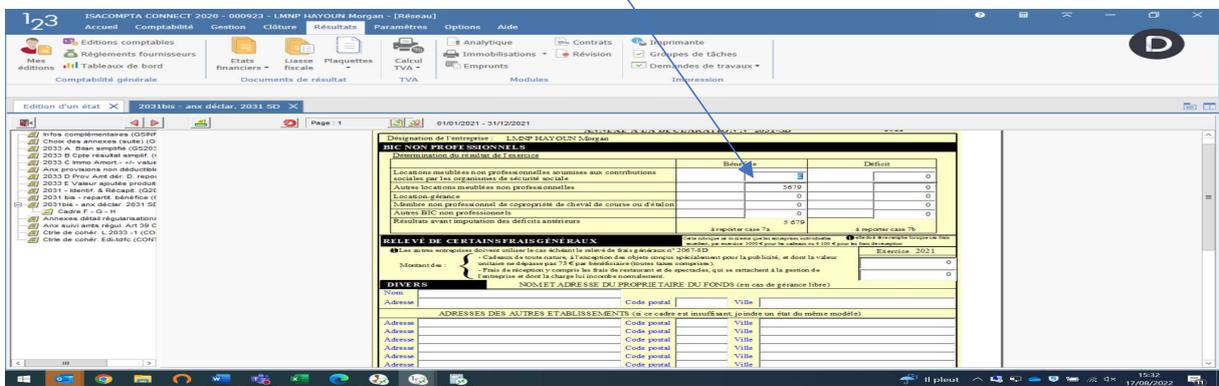
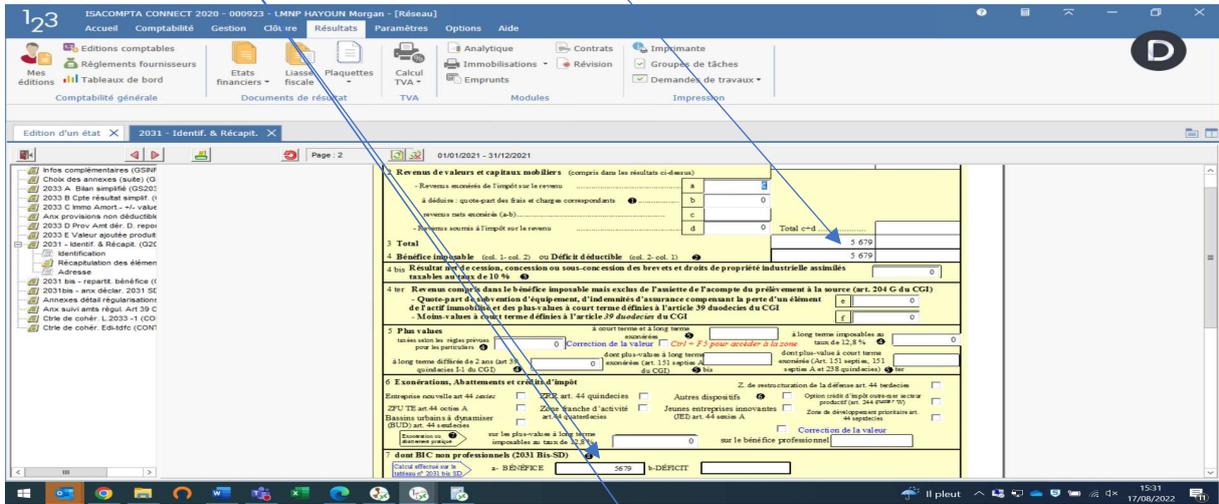
1. Montant global brut des distributions correspondant aux intérêts, dividendes, revenus et autres produits de ces actions et parts sociales payables aux associés, actionnaires et porteurs de parts	(A)	30000
2. Montant de ces distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s)	(B)	0
3. Montant de parts, avances ou acceptés consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes ou sociétés interposées	(C)	0
4. Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus	(A)	0
	(B)	0
	(C)	0
(A) précéder par un signe (-) sur les lignes a à h)	(D)	0
	(E)	0
5. Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI	(F)	30000
6. Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI	(G)	0
7. Montant des revenus répartis	(H)	20 000

Si SARL/EURL, renseigner la rémunération des associés en 2065Bis. Le montant est à indiquer par année civile et correspond au revenu imposable du gérant (salaire net + CSG non ded + AN)

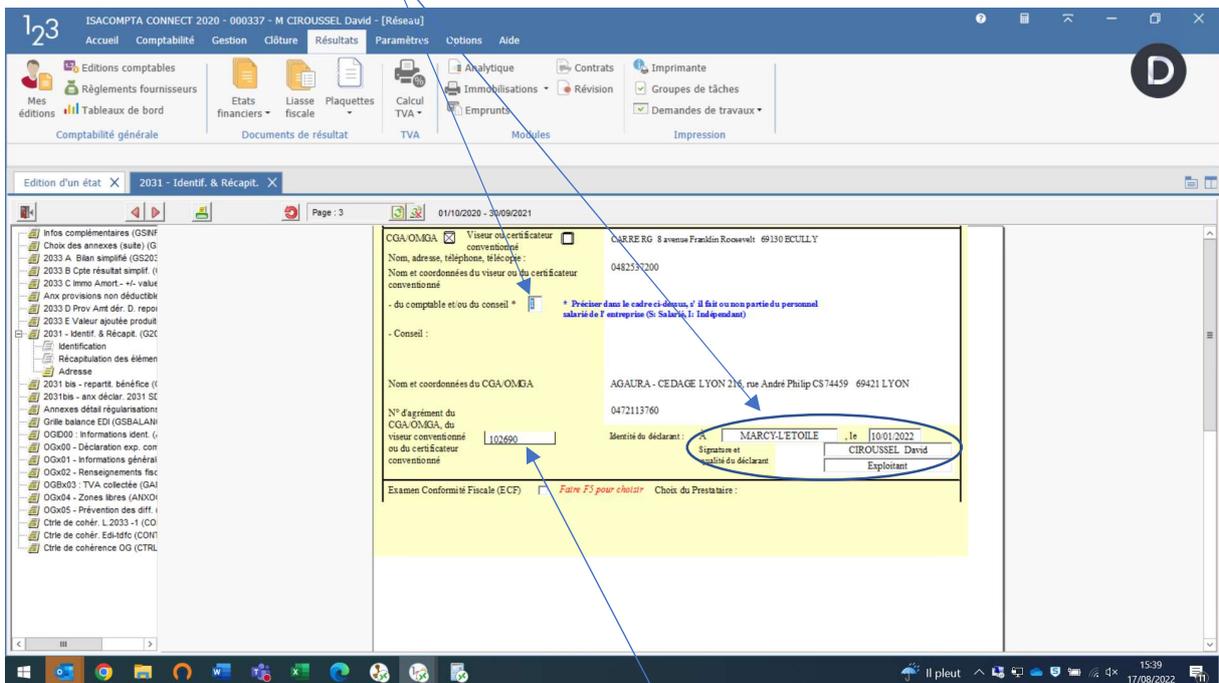
RÉMUNÉRATIONS NETTES VERSÉES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS

Nom, prénom, domicile et qualité (art 48-1 à 4 am. III au C.G.I.)	Qualité	Année civile	Montant des sommes versées			
			à titre de rémunération	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement	à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6	à titre de prestations
BONNOT SYLVAIN 25 Quai Assaragur 69003 LYON-03	GERANT	2021	41361	0	0	0
LEVENT 219 Rue Duguesclin 69003 LYON-03	GERANT	2021	41354	0	0	0

IR : 2031 : contrôler le report du résultat fiscal, et compléter la 2031Bis pour le report du revenu des non professionnels :



Compléter les éléments suivants :



Et si concerné, s'assurer que l'AGA est bien paramétrée

Pour les LMNP, voici le suivi des amortissements non déductibles : renseigner les amortissements non déduits antérieurement et les amortissements non déduits sur l'exercice.

Désignation de l'entreprise LMNP DOVERGNE Stéphane  
 Numéro de siret 849421900015

**État de suivi des amortissements régulièrement comptabilisés dont la déduction est écartée par les dispositions des 1 et 2 de l'article 39 C**

	Part de la structure bailleresse déduits directement ou indirectement par des personnes soumises à l'impôt sur les sociétés		Part de la structure bailleresse déduits directement ou indirectement par des personnes physiques ou employeurs	Total
	Utilisatrice du bien	Non utilisatrice du bien		
% de déduction	A	0,00	100,00	
Amortissements non déduits au titre de s exercices antérieurs	B	0,00	16769,00	16 769,00
Amortissements non déduits au titre de l'exercice	C	0,00	5265,00	5 265,00
Total avant imputation	D		22 034,00	22 034,00
Limite d'imputation	E	0,00	0,00	
	F	0,00	0,00	
Imputation sur la quote-part de résultat de l'exercice des amortissements non déduits antérieurement	G	0,00	0,00	
Amortissements restant à déduire sur les exercices ultérieurs (1)	H		22 034,00	22 034,00

Pour les dossiers avec AGA

Remplir les questionnaires selon la typologie de son dossier

ISACOMPTA CONNECT 2020 - 000337 - M CIROUSSEL David - [Réseau]

OGx00 - Déclaration exp. compt.

01/10/2020 - 30/09/2021

69130 ECULLY

déclare que la comptabilité de

**Identification de l'entreprise adhérente**

N° SIRET : 40275604300038  
 M CIROUSSEL David  
 45 impasse du Fort Verray  
 69280 MARCY-LE TOILE

**Profession de l'adhérent**

Profession : Travaux de couverture par éléments  
 adhérent du centre de gestion agréé

**Identification du centre de gestion / organisme mixte de gestion**

N° Agrément : 102690  
 Désignation : AGAURA - CEDAGE LYON  
 Adresse : 216, rue André Philip CS74459  
 69421 LYON

est tenue (1) ou surveillée (2) et présentée conformément aux normes professionnelles aux quelles les professionnels de l'expertise comptable sont soumis, et que, les déclarations fiscales communiquées à l'administration fiscale et au centre sont le reflet de la comptabilité.

atteste que la comptabilité est tenue avec un logiciel conforme aux exigences techniques de l'administration fiscale.

La présente déclaration est délivrée pour servir et valoir ce que de droit.

A : ECULLY  
 Signataire : Renchy Jeremy  
 Qualité : Expert-Comptable

Le 10/01/2022

ISACOMPTA CONNECT 2020 - 000337 - M CIROUSSEL David - [Réseau]

Accueil Comptabilité Gestion Clôture Résultats Paramètres Options Aide

Editeurs comptables Mes éditions Règlements fournisseurs Tableaux de bord

Etats financiers Liasses fiscales Plaquettes Calcul TVA

Analytique Contrats Imprimante Révision Groupes de tâches Demandes de travaux

Comptabilité générale Documents de résultat TVA Modules Impression

Edition d'un état OGV01 - Informations générales

Page: 1 01/10/2020 - 30/09/2021

### Tableau OGV01

Généralités	Réponse
Nom de la personne à contacter sur ce dossier au sein du cabinet	M.LAMBERT Maxime
Nail du cabinet ou de la personne à contacter au sein du cabinet	mlambert@kardynal.fr
<b>Renseignements divers</b>	
L'adresse personnelle de l'adhérent (personne physique) est-elle identique à son adresse professionnelle ? (1) oui - (2) non - (3) non applicable	Non applicable
Statut du conjoint dans l'entreprise (1) collaborateur - (2) salarié - (3) associé - (4) ne travaille pas dans l'entreprise - (5) sans conjoint	Ne travaille pas dans l'entrep
Si conjoint salarié dans l'entreprise, montant brut de la rémunération	0
Effectif exploitant non salarié (au prorata du temps consacré à l'entreprise)	0,00
Le fonds a-t-il été créé par l'adhérent ? (1) oui - (2) non	Oui
Y a-t-il d'autres sources de revenus dans le foyer ? (1) oui - (2) non	Oui
Si le compte de l'exploitant (personne physique) est débiteur à la fin de l'exercice et la présence de frais financiers : y a-t-il eu réintégration des charges financières ? (1) oui - (2) non - (3) non justifié après calcul du solde moyen annuel du compte de l'exploitant - (4) non applicable	Non applicable
Réduction d'impôts pour frais de tenue de comptabilité applicable (1) appliquée - (2) renonciation - (3) non applicable	Non applicable
Si présence des cotisations loi Madelin : le calcul de la partie déductible a-t-il été fait ? (1) oui et <= au plafond - (2) non - (3) oui et plafonnement	Oui et <= au plafond
Si l'adhérent a cessé son activité	- date de la cessation

ISACOMPTA CONNECT 2020 - 000716 - DENIS Soizic LMNP - [Réseau]

Accueil Comptabilité Gestion Clôture Résultats Paramètres Options Aide

Editeurs comptables Mes éditions Règlements fournisseurs Tableaux de bord

Etats financiers Liasses fiscales Plaquettes Calcul TVA

Analytique Contrats Imprimante Révision Groupes de tâches Demandes de travaux

Comptabilité générale Documents de résultat TVA Modules Impression

Edition d'un état OGV01 - Informations générales

Page: 1 01/01/2021 - 31/12/2021

Si le compte de l'exploitant (personne physique) est débiteur à la fin de l'exercice et la présence de frais financiers : y a-t-il eu réintégration des charges financières ? (1) oui - (2) non - (3) non justifié après calcul du solde moyen annuel du compte de l'exploitant - (4) non applicable	Non applicable
Réduction d'impôts pour frais de tenue de comptabilité applicable (1) appliquée - (2) renonciation - (3) non applicable	Appliquée
Si présence des cotisations loi Madelin : le calcul de la partie déductible a-t-il été fait ? (1) oui et <= au plafond - (2) non - (3) oui et plafonnement	Non
Si l'adhérent a cessé son activité	- date de la cessation
- Motif de la cessation (1) vente - (2) venue avec départ en retraite - (3) départ en retraite sans reprise - (4) arrêt sans reprise - (5) transformation juridique - (6) reprise par le conjoint - (7) Décès	
L'adhérent, domicilié en France, a-t-il perçu des revenus professionnels NON SALARIAUX de source étrangère ? (1) oui - (2) non	Non
Y a-t-il des véhicules de tourisme inscrits à l'actif du bilan ? (1) oui - (2) non	Non
<b>Faire CTRL = FS pour saisir les véhicules</b>	
Si activité de location mobilière :	
- activité non professionnelle (1) ou professionnelle (2)	Activité non professionnelle
- location de courte durée (1) ou de longue durée (2)	Location de longue durée
- bien géré par un gestionnaire (1) oui - (2) non	Non
- affiliation aux cotisations sociales (1) oui - (2) non	Non

ISACOMPTA CONNECT 2020 - 000337 - M CIROUSSEL David - [Réseau]

Accueil Comptabilité Gestion Clôture Résultats Paramètres Options Aide

Editeurs comptables Mes éditions Règlements fournisseurs Tableaux de bord

Etats financiers Liasses fiscales Plaquettes Calcul TVA

Analytique Contrats Imprimante Révision Groupes de tâches Demandes de travaux

Comptabilité générale Documents de résultat TVA Modules Impression

Edition d'un état OGV01 - Informations générales

Page: 2 01/10/2020 - 30/09/2021

Désignation de l'entreprise M CIROUSSEL David  
Numéro de siset 40275604300038

### INFORMATIONS GENERALES

#### Tableau OGV01

Autres données chiffrées de l'exercice	Montants
Apports en compte de l'exploitant (ou en compte courant pour les sociétés)	
Emprunts contractés	25 000
Immobilisations : versements de compte à compte (R51 uniquement)	
Pour les sociétés IRI/IS dont les cotisations TNS des associés ne sont pas comptabilisées	
en charge (déduction sur la déclaration 2042)	
- montant des cotisations TNS obligatoires	0
- montant des cotisations TNS non obligatoires	
Frais significatifs, particuliers ou exceptionnels ayant une incidence sur l'analyse des comptes ou sur le contrôle de cohérence des comptes	

## Indiquer les retraitements fiscaux

Code	Description	01/01/2021	31/12/2021	Total
	Fournitures consommables et charges externes	0	0	0
<b>RÉMUNÉRATIONS</b>				
	Salaires	0	0	0
	dont indemnités journalières des salariés	0	0	0
	Charges sociales sur salaires	0	0	0
	Cotisations sociales personnelles de l'exploitant	0	0	0
	Rémunération du conjoint	0	0	0
	Rémunération de l'exploitant et/ou gérant	0	0	0
	Rémunération des associés non gérants	0	0	0
<b>IMPÔSET TAXES</b>				
	CSG non déductible	0	0	0
<b>FRAIS FINANCIERS</b>				
	Intérêts sur emprunts à moyen et long terme	0	0	0
	Intérêts sur crédits à court terme	0	0	0
<b>AUTRES</b>				
	Amendes	0	0	0
	Frais de tenue de compte et d'adhésion à un OGA (2,2 des dépenses dans la limite de 915 €)	641	0	641
	Amortissements excédentaires des véhicules de tourisme	0	0	0
	Divers : <input checked="" type="checkbox"/> Modification du tableau <b>Faire CTRL+FS</b>			
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.1.) et s	5.427		5.427

Puis procéder au contrôle de TVA

Dernière étape, s'assurer que le contrôle de la liasse ne fait apparaître aucune anomalie, sinon, les solutionner 😊

**CONTRÔLES DE COHÉRENCE**  
Edi-Tdfe

Période du 01/01/21 au 31/12/21

**Contrôles**

**AUCUNE ANOMALIE**

**PARTENAIRE EMETTEUR C.G.A.**

**INFORMATIONS DU DOSSIER**

**INFORMATIONS SUR LES ASSOCIÉS**

**INFORMATIONS SUR LES FILIALES ET PARTICIPATIONS**

**INFORMATIONS SUR LES DÉCLARATIONS**

**2065 BIS : CADRE G RÉMUNÉRATIONS NETTES VERSÉES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS**

Comme pour l'AGA

ISACOMPTA CONNECT 2020 - 000716 - DENIS Soizic LMNP - [Réseau]

Accueil Comptabilité Gestion Clôture Résultats Paramètres Options Aide

Edits comptables Mes éditions Règlements fournisseurs Tableaux de bord Comptabilité générale

Etats financiers Documents de résultat

Plaquettes Liasse fiscale TVA

Calcul TVA Modules

Analytique Contrats Imprimante

Immobilisations Révision Groupes de tâches Demandes de travaux Impression

01/01/2021 - 31/12/2021

Page : 1

000716 DENIS Soizic L.MNP

### CONTRÔLE DE COHÉRENCE TABLEAUX OG

Exercice du 01/01/2021 au 31/12/2021

Édition : 17/08/2022 - 16:02	Visa du superviseur :
Collaborateur : PEREZ Tessa	Visa du responsable du dossier :

Contrôles	Contrôles		N/A	Observations
	Corrects	en anomalie		
<b>A - Tableau OGBIC00 - Informations générales</b>				
<b>B - Tableau OGBIC00 - Déclaration du professionnel de l'expertise comptable</b>				
<b>C - Tableau OGBIC01 - Informations générales</b>				
<b>D - Tableau OGBIC02 - Renseignements fiscaux</b>				
<b>F - Tableau OGBIC04 - Zones libres</b>				
<b>G - Tableau OGBIC05 - Prévention des difficultés</b>				

Infos complémentaires (GSNF)  
Choix des annexes (suite) (G)  
2033 A Bilan simplifié (GS20)  
2033 B Cpte résultat simplif. (I)  
2033 C Immo Amort. - +/ - valeur  
Ann. provisions non déductibles  
2033 D Prov. Amort. dépr. (R)  
2033 E Valeur ajoutée produit  
2031 - Identif. & Récapit. (G2)  
2031 bis - repart. bénéfice (I)  
2031 bis - annex. déclar. 2031 SI  
Annexes détail régularisations  
Ann. suivi entre régular. Art 39 C  
Grille balance EDI (GSBALAN)  
OGED00 - Informations ident. (I)  
OGx00 - Déclaration exp. com  
OGx01 - Informations générales  
OGx02 - Renseignements fiscaux  
OGx04 - Zones libres (ANX04)  
OGx05 - Prévention des diff. (I)  
Crite de cohér. L.2033-1 (CO)  
Crite de cohér. Ed-10fc (CON)  
Crite de cohérence OG (CTRL)  
page 1

Il pleut 16:02 17/08/2022